



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marco Langlois, DMA directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, à une séance ordinaire tenue dans la salle du conseil située à la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, le lundi 11 décembre 2023, a adopté : la résolution numéro 023-096 intitulée : Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 ;

Que l'adoption de cette résolution et la publication du présent avis découlent de l'application de l'article 148 du Code municipal du Québec ; (RLRQ, c. C-27.1)

Que le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui débiteront à 20 h, a été établi comme suit :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| ■ lundi 15 janvier | ■ lundi 22 juillet |
| ■ lundi 5 février | ■ lundi 12 août |
| ■ lundi 4 mars | ■ lundi 9 septembre |
| ■ lundi 8 avril | ■ lundi 7 octobre |
| ■ lundi 6 mai | ■ lundi 4 novembre |
| ■ lundi 3 juin | ■ lundi 9 décembre |

Que les dates y figurant peuvent être modifiées par simple résolution du Conseil municipal.

Que toute modification devra également faire l'objet d'un avis public.

Donnée à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce douzième jour de décembre deux mille vingt-trois.


Marco Langlois, DMA
Directeur général/greffier-trésorier

